

## DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

## DMSC-2023-11-08

## **DÉCISION DU MAIRE**

OBJET: CONTRAT DE TELESURVEILLANCE – MUSEE TERRE ET TEMPS « Edith ROBERT » AVEC LES ETABLISSEMENTS DESSAUD – ALARME SERVICE – Les Grandes Blâches – 04200 MISON

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que le contrat de télésurveillance du Musée Terre et Temps « Edith ROBERT » arrive à échéance.

## DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: De signer un nouveau contrat qui définit les modalités de mise à disposition d'une installation de détection d'intrusion avec intervention et gestion du secteur au Musée Terre et Temps « Edith ROBERT » par les Ets DESSAUD ALARME SERVICE.

<u>ARTICLE 2</u>: Ce contrat sera établi pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximale totale de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2027.

ARTICLE 3 : La dépense prévue à cet effet est de 592 € HT (tarif 2024).

<u>ARTICLE 4</u>: La dépense sera inscrite au Budget Communal.

<u>ARTICLE 5</u>: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 6</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et les Établissements DESSAUD ALARME SERVICE.

Fait à SISTERON, le 22 novembre 2023

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 22/11/2023 Å 15h47